



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISPEC du 21 décembre 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes de la Mairie des Salèles le vingt et un décembre 2021, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 14 décembre 2021

Date de l'affichage : 14 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Etaient présents : PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ROGIER Olivier, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : PASCAL Florent (pouvoir à Jean-Jacques ARAKELIAN), TOUREL Jean-Luc, MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Jean-Marc MICHEL), ECLERCY Bernard, DOLADILLE Monique (pouvoir à Éric PRADIER), AUBERT Julien (pouvoir à Lauriane GOUNON), GIRARD Hervé (pouvoir à Lauriane GOUNON), RIEU FROMENTIN Françoise.

Participait à la réunion : Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne LAPIERRE

Compte rendu de la séance du 23/11/2021 : Mme DOLADILLE demande à ce que soit indiquée dans les comptes rendus la présence des participants autre que les élus du SISPEC, en l'occurrence les agents.

La présence de MM Anthony VAÏSSET et Hervé DEWEZ RICHON est ajoutée au compte rendu du 23/11/2021 – compte rendu validé à l'unanimité modification prise en compte.

Objet : Règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SISPEC (CS202112001)

Le Président informe l'Assemblée que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SISPEC s'est réuni pour la première fois le mardi 6 juillet 2021 à 17h30 au siège du SISPEC.

Cette réunion a eu pour but d'installer officiellement les membres de la Commission pour le mandat 2020-2026, de leur présenter le Syndicat et de valider le règlement intérieur de la CCSPL.

Le projet de règlement intérieur validé par la CCSPL ayant été envoyé à tous les membres du Comité Syndical, le Président propose de délibérer pour valider ce règlement.

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SISPEC

Objet : Règlement de service Eau Potable (CS202112002)

Le Président informe l'assemblée que le règlement de service eau Potable délibéré le 16 décembre 2020 doit être mis à jour sur deux points :

- Ajout de l'annexe n°7 concernant la protection des données à caractère personnel
- Suppression du paragraphe concernant la mise à charge à l'usager de la mise en conformité d'un branchement après fermeture depuis plus d'un an.

Le Président informe l'assemblée que ces modifications ont été soumises à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SISPEC qui s'est réunie le 16 décembre 2021 et que celle-ci a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le règlement de service Eau Potable tel que présenté par le Président.

Objet : Règlement de service Assainissement Collectif (CS202112003)

Le Président informe l'assemblée que le règlement de service Assainissement Collectif délibéré le 16 décembre 2020 doit être mis à jour sur un point :

- Ajout de l'annexe n°2 concernant la protection des données à caractère personnel

Le Président informe l'assemblée que cette modification a été soumise à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SISPEC qui s'est réunie le 16 décembre 2021 et que celle-ci a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le règlement de service Assainissement Collectif tel que présenté par le Président.

Objet : Tarifs 2022 (CS202112004)

Le Président informe l'assemblée que la Commission finance du SISPEC s'est réunie à plusieurs reprises et propose :

- de modifier le tarif du m3 d'eau potable pour l'année 2022 afin de prendre en compte l'augmentation des coûts (énergie, matières premières...) sachant que ce tarif n'a pas bougé depuis 2016,
- d'actualiser les devis et factures de travaux selon l'Index Travaux Publics - TP10a - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux,
- de lancer dès le début de l'année 2022 une étude tarifaire du SISPEC Eau Potable et Assainissement Collectif pour, d'une part, définir clairement la structure des tarifs du SISPEC et d'autre part d'engager la convergence tarifaire du service assainissement collectif.

S'en suit un débat sur les propositions faites par la commission finance.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés :
D'augmenter de 3% le tarif « consommation d'eau » le fixant à 1,7957 € HT / m3,
D'appliquer l'actualisation des devis et factures selon l'index TP10a (index de référence septembre 2020),
De mettre à jour l'annexe tarifaire du SISPEC,
De lancer l'étude tarifaire Eau et Assainissement Collectif dès le mois de janvier 2022,
De charger la commission finance d'étudier en détail les dépenses du SISPEC et d'en présenter une synthèse en Comité Syndical.

Objet : Ouverture de crédits anticipés exercice 2022 (CS202112005)

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1 autorise le Président à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'engager des travaux et d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat jusqu'au vote du budget primitif 2022, une ouverture anticipée de crédits pour le quart des crédits ouverts au BP 2021 section investissement est proposée au Comité Syndical à savoir :

ouverture de crédits anticipés BP 2022

chapitre /article	Libellé	Opération	BP 2021	1/4 BP 2021	Proposition ouverture 2022
chapitre 20	immobilisations incorporelles	Opération non individualisée	7 000,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €
2051	concessions et droits assimilés		7 000,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	Opération non individualisée	2 944 242,98 €	736 035,75 €	685 750,00 €
21531	réseaux d'adduction d'eau		2 172 591,81 €	543 147,95 €	500 000,00 €
21532	réseaux d'assainissement		492 396,16 €	123 099,04 €	120 000,00 €
21561	matériel spécifique d'exploitation AEP		193 973,56 €	33 493,39 €	30 000,00 €
21562	matériel spécifique d'exploitation EU		57 851,99 €	14 462,85 €	14 000,00 €
2182	matériel de transport		76 930,06 €	19 082,52 €	19 000,00 €
2183	matériel informatique		6 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
2184	mobilier		5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	825 alimentation quartiers Malbosc	137 500,00 €	34 375,00 €	34 000,00 €
21531	réseaux adduction d'eau		137 500,00 €	34 375,00 €	34 000,00 €
-					
chapitre 21	immobilisations corporelles	826 sécurisation Gravières	600 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
21531	immobilisations en cours		600 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
					871 500,00 €

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition d'ouverture de crédits d'investissement anticipés telle que présentée.

Objet : Ressource de Bosmale, abandon à l'issue des travaux de sécurisation du secteur de Gravières (CS202112006)

Le Président rappelle à l'assemblée que lors des discussions qui ont été menées sur le projet de sécurisation de l'alimentation en Eau Potable du secteur de Gravières, le sujet de la ressource de Bosmale a été évoqué.

Une décision devait être prise quant au maintien ou à l'abandon de celle-ci.

A ce jour, le SISPEC ne détient pas d'autorisation pour cette ressource.

Le coût de la réhabilitation et la protection des ouvrages et captages a été estimé à 170 000 € HT

Le maintien de cette ressource nécessiterait la mise en place d'un traitement de l'eau pour la turbidité et l'agressivité, l'estimation de cette station de traitement a été évaluée entre 500 000 et 650 000 € HT selon la solution technique retenue.

Considérant les démarches administratives à effectuer, le montant des travaux de création d'une nouvelle station de potabilisation et le coût engagé pour la sécurisation en eau potable du secteur de Gravières à hauteur de 2 077 218,05 € HT de travaux (hors maîtrise d'œuvre, honoraires et divers)

Après en avoir débattu, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'abandonner la ressource de Bosmale à l'issue des travaux de sécurisation en Eau Potable du secteur de Gravières.

Questions diverses

Présentation de La maquette du document de communication portant sur la commission consultative des services publics locaux du SISPEC

Le document est approuvé après ajout d'une phrase sur la gouvernance et le nombre d'élus siégeant au Comité Syndical du SISPEC et sur la manière dont les membres non élus sont proposés par les communes.

Ce document sera mis à la disposition des membres de la CCSPL, à disposition dans les communes et services publics locaux (maison France Services,...)

Proposition d'organiser des visites des installations du SISPEC à destination des élus des Communes adhérentes et aux membres de la CCSPL.

Un calendrier sera produit et envoyé dans les communes et aux membres de la CCSPL pour visiter la station de Chantequinson. Des propositions pour visiter d'autres sites (station d'épuration des Vans, réservoir d'eau potable, usine de traitement de l'eau de la Doue à Malbosc,...) seront faites dans le courant de l'année.

Permanence du SISPEC dans les communes

Proposition est faite d'organiser une permanence dans les communes fin janvier par un agent du SISPEC accompagné éventuellement des membres de la CCSPL. Les Communes seront contactées début janvier pour définir le calendrier de permanence.

Titre facture de fin d'année

Lors de la dernière Commission Consultative du 16/12/2021, une observation sur le titre de la facture de fin d'année est remontée. La facture était intitulée « facture réelle » que la consommation soit établie selon la relève faite par les agents ou estimée en cas d'impossibilité d'accès au compteur. Le titre de la facture sera modifié et intitulé « facture » pour ne pas prêter à confusion.

Mr MICHEL demande à l'assemblée si les délégués ont des questions diverses à ajouter.
Pas de questions des délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Secrétaire de séance,
Marie-Jeanne LAPIERRE.

